



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 16 avril 2018 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

87 à 97, rue Jean-Béliveau / Lot 6 131 968 (projeté) / Zone H3-1013	Autoriser six accès à la rue en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui limite à deux le nombre d'accès à la rue pour une habitation unifamiliale; Autoriser une distance minimale de 2,70 mètres entre deux accès sur un même terrain en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 6 mètres.
---	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2018.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-neuvième (29^e) jour du mois de mars deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca